

INFORMATIONS BENNE DECHETS VERTS

La Commune a mis à votre disposition une benne à déchets verts depuis AVRIL.

Nous vous demandons de respecter les obligations suivantes

- Ne pas mettre d'autres ordures dans cette benne
- La benne sert surtout à contenir les petites tailles de haies, pelouse, débroussaillage à l'exception des grandes haies, dont les branches mesurent plus de 1 mètre de long (les troncs de plus de 5 centimètres de diamètre ne sont pas autorisés une déchetterie existe)
- Tasser le plus possible vos déchets verts
- La benne n'accepte pas les sacs de pelouse (vider vos sacs)
- **Respecter les jours et heures d'ouverture (lundi et samedi de 10 heures à 18 heures)**
- Il est interdit de déposer les sacs à l'extérieur du terrain
- Il est impératif de ne pas rouler sur la pelouse avec vos véhicules sur le terrain d'évolution
- Si la benne est remplie il est interdit de déposer vos déchets verts par terre il faut attendre la mise en place d'une nouvelle benne

En cas de non respect de ces obligations il est important de rappeler que toute benne ou trop remplie ou contenant d'autres déchets ne pourra être prise en charge car non-conforme

En cas de toute récidive nous serions amenés à reconsidérer le principe de mise à disposition de cette benne ce qui serait dommageable pour les personnes respectant les quelques recommandations pas très contraignantes énumérées ci-dessus.

Nous pensons qu'il est important de rappeler que le cout de cette mise à disposition est important pour les finances de la commune.

La Mairie

Pour information les horaires et adresses des déchetteries ont parus dans le bulletin municipal